



Demi-Pension Collège

Note d'informations 2023/2024

Inscriptions, facturations, paiements :

- ☞ Gestion en direct par le collège (OGEC St Martin)
(Secrétariat tél : 04 78 48 60 08)

Accès au restaurant scolaire :

- ✓ Badge achat 10€ pour les nouveaux non issus des écoles de St Martin
chèque à l'ordre de Restaurant Scolaire SMH (nom, prénom, classe au dos)
- ✓ Obligatoire pour les demi-pensionnaires réguliers
- ✓ Occasionnels : vente de tickets au secrétariat

Tarifs de la Demi-pension :

Les tarifs des repas sont variables selon le quotient familial et l'aide sociale du département.

Repas du mercredi :

Lorsqu'une **circonstance occasionnelle** (Compétition AS, atelier, rendez-vous, etc.) nécessite que votre enfant déjeune au restaurant scolaire le mercredi ; **inscription impérative la veille**, directement auprès du responsable ou du secrétariat du collège.

Les **élèves « collés »** le mercredi après-midi **sont de fait inscrits** pour le repas (sauf externe).

Discipline, comportement :

Le règlement intérieur du restaurant scolaire est dans la continuité du règlement du collège. Il est cosigné par parents/élève et annexé dans le carnet de liaison.

Pour tout renseignement supplémentaire ou question :

Contactez le secrétariat du collège : **04.78.48.60.08**